LNB STUDIO
(Association Est-Vie'Danse)
49 Avenue Léon Blum
30200 Bagnols Sur Cèze
Tél: 06.20.55.37.96
Mail: Lnbstudio30@gmail.com
Site: www.lnbstudio.com

FICHE D'INSCRIPTION

2021 - 2022

. **NOM:**……..

. **PRÉNOM:**……..

. **DATE DE NAISSANCE (ADHÉRENT):**……

. **ADRESSE:**……

. **CODE POSTAL:**……

. **VILLE:**……

. **TÉLÉPHONE(S)**……..

. **E-MAIL:**……

RÈGLEMENT: Chèque(s): ☐ Espèces: ☐

ADHÉSION (20€): ☐

ACHAT TSHIRT LNB STUDIO POUR GALA : ☐

CERTIFICAT MÉDICAL: ☐

PHOTO D'IDENTITÉ: ☐

ATTESTATION D'ASSURANCE : ☐

***NB: Toute validation d'inscription vaut acceptation du règlement intérieur*

Date et signature (du représentant légal si mineur),
*Précédés de la mention « **Lu et approuvé** »*

VEUILLEZ COCHER LA / LES DISCIPLINE(S) EXERCÉES POUR LA SAISON 2021-2022

AFROSTREET ☐	**C.A.F** ☐	**HIPHOP ADOS** *DÉBUTANTS* ☐	**RAGGA ENFANTS** ☐
AFROVIBE ☐	**CONTEMPO URBAIN** ☐	**HIPHOP ADOS** *INTER* ☐	**RAGGA ADOS** ☐
ATELIER *FREESTYLE* ☐	**CREW** *COMPÉTITIONS* ☐	**HIPHOP ADOS** *AVANCÉS* ☐	**RAGGA ADULTES** ☐
BREAKDANCE *DÉBUTANTS* ☐	**DANCE GROOVE** ☐	**HIIT KIDS** ☐	**STARKIDS** ☐
BREAKDANCE *INTER* ☐	**DANSE AFRICAINE** ☐	**HIIT ADULTES** ☐	**STREET JAZZ ENFANTS** ☐
BREAKDANCE *AVANCÉS* ☐	**HIPHOP ALLSTYLES** *DÉBUTANTS* ☐	**K-POP** ☐	**STREET JAZZ ADOS** ☐
BOLLYWOOD *BABY* ☐	**HIPHOP ALLSTYLES** *INTER* ☐	**LADYSTYLE** ☐	**STREET JAZZ ADULTES** ☐
BOLLYWOOD *NIVEAU 2* ☐	**HIPHOP ALLSTYLES** *AVANCÉS* ☐	**LYRICAL** ☐	**TICKTOCK MOOD ENFANTS** ☐
CLAQUETTES *ENFANTS* ☐	**HIPHOP ENFANTS** *DÉBUTANTS* ☐	**NÉO CLASSIQUE ADULTES** ☐	**TICKTOCK MOOD ADOS** ☐
CLAQUETTES *ADOS/ ADULTES* ☐	**HIPHOP TOUS PETITS** ☐	**PILATES** ☐	**WAACKING** ☐

Cession de droit à l'image

Je soussigné(e) : ……

Père/Mère de : ……

Autorise, de manière irrévocable et à titre gracieux, Le **LNB STUDIO (Association EST-VIE'DANSE)**, à utiliser, reproduire, diffuser, exploiter mes photographies et mon image, ou celles de mon enfant en tout ou partie, sans limite de territoire ou de durée, en tous formats, sur tous supports connus actuels ou à venir et par tous moyens actuels ou à venir, sur tous services audiovisuels et tous services en ligne sur tous réseaux.

*Signature (**précédée de la mention « lu et approuvé »**)*

RÈGLEMENT INTÉRIEUR /CONDITIONS GÉNÉRALES

LNB STUDIO – 49 avenue Léon Blum – 30200 Bagnols-Sur-Cèze
http://www.lnbstudio.com

Article 1 : Domaine d'application
Le présent règlement s'applique à tous les clients du LNB STUDIO (Association Est-vie'-Danse situé à Bagnols-Sur-Cèze. Toute inscription ou participation aux activités proposées en vaut acceptation sans réserve.

Article 2 : inscription aux cours de danse
L'école se réserve le droit de refuser toute inscription ou réinscription sans justification. Les **forfaits** sont valables pour la saison en cours (septembre à juin) et sont **incessibles**. Chaque forfait annuel / trimestriel est associé à des frais de gestion (dont Sacem etc.) incluant l'**adhésion annuelle de 20€ à régler à l'inscription** à «LNB STUDIO Association Est-Vie'Danse».

Article 3 : assurances et certificat médical
Les élèves doivent être **couverts par une assurance responsabilité civile**. L'école de danse a souscrit une assurance responsabilité civile qui couvre des dommages complémentaires pendant les activités proposées par l'école. Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse de moins de 3 mois doit être fourni.

Article 4 : tarifs, règlement des cours et planning
Le montant des prestations est défini chaque année et est dû individuellement pour une saison complète (de septembre à juin) sans report sur la saison suivante. Le tarif avantageux des forfaits est lié à l'engagement sur la période entière et ne peut en aucun cas être associé à un nombre de cours uniforme. **Il n'y a pas de cours pendant les vacances et les jours fériés**. L'absence au(x) cours de danse n'entraîne pas de remboursement partiel ou total du paiement effectué. **Les forfaits ne sont pas remboursables peu importe le cas suite à de nombreux abus. Le non-règlement des prestations entraîne l'exclusion de l'élève jusqu'à sa régularisation**. Des contrôles d'accès aux cours pourront être effectués pour vérifier la validité de l'abonnement souscrit. La direction se réserve le droit de modifier le planning des activités collectives en fonction du nombre de personnes inscrites. Une séance pourra ponctuellement être annulée sans contrepartie s'il y a moins de 3 participants à celle-ci dans les locaux de l'école de danse.

Article 5 : hygiène, tenue vestimentaire et chaussures
L'élève est prié d'avoir une tenue vestimentaire appropriée, correcte et propre dans le respect d'autrui. Il se présentera par ailleurs aux cours dans un état d'hygiène normal (pas d'odeurs corporelles incommodantes, etc.). De même, il utilisera une paire de chaussures de ville ou une paire de chaussures de danse qui tiennent bien le pied, et évitera les chaussures ayant des semelles qui ne glissent pas, pour son confort et sa sécurité. **Il est demandé d'utiliser une paire de chaussures de rechange spécifiquement dédiée à la salle de danse** (pas de chaussures ayant marché sous la pluie ou dans la boue...) ou des chaussettes dans les salles de danse afin d'éviter d'abîmer le parquet ou de salir celui-ci qui est utilisé par divers styles de danse dont certains se pratiquent sans chaussures. Attention, les chaussures aux semelles en caoutchouc susceptibles de marquer le sol sont proscrites.

Article 6 : propreté des lieux et respect du voisinage
Il est demandé aux élèves d'être vigilants au respect du matériel et à la propreté de la salle et des dépendances (toilettes, vestiaires, cour extérieure). Il est interdit de fumer et manger dans les locaux. Chacun est invité à apporter sa propre bouteille d'eau. De même, l'école étant située au centre-ville, il est demandé à chacun de faire preuve de civisme en ne dérangeant pas le voisinage par des cris ou bavardages à des heures tardives dans la cour ou dans la rue. Les locaux de l'école sont en location et la cour ne fait pas partie de celle-ci, il est donc interdit d'accéder à celle-ci en véhicule à moteur, que cela soit une voiture, une moto, un scooter… et de sortir du trajet barrière/école (droit de passage uniquement). Il est aussi conseillé de ne pas se garer devant l'entrée des résidences avoisinantes afin de ne pas subir les foudres des voisins... Les parkings municipaux sont à privilégier(bourg neuf de Bagnols-Sur-Cèze).

Article 7 : sécurité, pertes ou vols
Toute personne étrangère à un cours de danse ne sera pas admise dans la salle et les vestiaires, sauf autorisation donnée par le professeur ou la direction. Les locaux utilisés ne sont pas surveillés. L'école décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol des effets personnels de l'élève y compris dans les vestiaires.

Article 8 : substances illicites et alcool
L'introduction ou consommation de substances illicites et de boissons alcoolisées, pendant les cours de danse et toutes activités organisées par l'école, est prohibée.

Article 9 : respect et discipline
Chacun veillera à arriver à l'heure et à avoir un comportement correct vis-à-vis de ses condisciples. **Le professeur et la direction devront être respecté dans leurs exigences**. Il est interdit de troubler le déroulement normal des cours de danse. Les **téléphones doivent être éteints ou mis sur silencieux** durant les cours. **Il est interdit de mâcher du chewing-gum durant les cours** et de manger dans l'école. En cas de manquement répété, le professeur ou la direction de l'école pourra prononcer immédiatement l'exclusion temporaire de l'élève. Dans ce cas, la direction examinera le manquement et se réserve le droit de prononcer l'exclusion définitive de l'élève.

Article 10 : décision du professeur et exclusion
Toutes les décisions du professeur s'imposent aux élèves. Le professeur et la direction de l'école se réservent la possibilité d'exclure de façon temporaire ou définitive un élève qui aurait commis un manquement au présent règlement intérieur. Dans ce cas, les sommes réglées par l'élève resteront acquises pleines et entières. Le fait d'enseigner la danse dans une autre structure sans en avoir informé la direction de LNB STUDIO est un motif d'exclusion pour un élève.

Article 11 : professeur absent ou cours annulé
En cas d'absence du professeur ou d'impossibilité d'assurer un cours, l'école fera tout son possible pour prévenir les élèves dans les meilleurs délais par téléphone, par e-mail ou, à défaut, par affichage. Il est donc important que chacun ait rempli de manière complète la fiche d'inscription en début de saison et l'élève en est responsable. Dans la mesure du possible, une solution de remplacement (autre date ou autre professeur, cours en vidéo ou à distance) pourra être proposée par l'école, sauf en cas de force majeure (conditions météo, locaux inutilisables, fermeture administrative, etc.). Nous attirons l'attention de chacun sur l'importance de la communication par e-mail et sur Internet de nos jours (y compris les réseaux sociaux), c'est donc la solution privilégiée pour nous.

Article 12 : enfants et responsabilité des parents
Les personnes accompagnant les mineurs doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser. Le professeur et l'école ne peuvent être considérés comme responsables des enfants en dehors des heures de cours de ces derniers à l'intérieur et en dehors de l'école. Il est donc obligatoire que les parents soient présents dès la fin des cours de leurs enfants. L'école ne fait pas office de garderie. L'école n'est pas responsable des personnes présentes dans les locaux et non inscrites aux activités.

Article 13 : spectacles, soirées, démonstrations
L'école peut proposer au fil de l'année des soirées dansantes, des animations à l'intérieur ou l'extérieur de l'école ainsi qu'un ou plusieurs spectacle(s) comme le **gala annuel dont les entrées servent à financer la location de salle, les éventuels accessoires et décors, soutenir les activités de l'école de danse, etc.** Tous les élèves sont invités à y participer sur la base du volontariat, mais **la préparation de chorégraphies pour ces événements fait partie intégrante des cours**, y compris les cours de danse en couple. Dans ce cas, les élèves seront amenés à **acheter leur costume** (par exemple: Tshirts LNB STUDIO), des frais qui s'ajouteront au prix des cours.

Article 14 : informations CNIL et droit à l'image
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant, auprès de la direction. Votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone permettront de vous tenir informé des activités, du programme du LNB STUDIO ou d'éventuelles modifications dans l'emploi du temps. Lors de ses activités, le LNB STUDIO pourra être amené à prendre des photographies ou à filmer les personnes présentes à ses cours ou spectacles. La participation à ces activités vaut accord implicite à l'utilisation de ces images à des fins de promotion de l'école sur tout support ou des fins pédagogiques. Toute autre utilisation fera l'objet d'une autorisation spécifique de la part des personnes concernées.

Article 15 : informations données en cours d'année
Les élèves et parents doivent se montrer très attentifs aux différents **messages** du LNB STUDIO qui sont diffusés sur **notre site, SMS, e-mail, réseaux sociaux (FACEBOOK, INSTAGRAM, SNAPCHAT) ou par affichage dans les salles de cours, sur écran ou sur le tableau à l'entrée.** Ces documents contiennent en général de précieuses informations sur les cours et l'organisation des diverses manifestations (stages, soirées, événements, etc.) et le planning (fermetures). Il ne pourra pas être reproché à l'école de danse un manque d'information à partir du moment où l'un des supports aura été utilisé.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Coupon détachable à donner à la direction lors de l'inscription

NOM: ……

PRÉNOM: ……

*Date et signature (**précédée de la mention « lu et approuvé »**)*